

COMMISSION NATIONALE DE NEGOCIATION DU 15 SEPTEMBRE 2011

DELEGATION SUDCAM :

Gilles BLANC ; Véro RAMPILLON-TESSIER, Pierre BERTIN, Christian BRIAUD

CGT : demande de report de la réunion de négo du 11 octobre (grève).

Concernant la crise, demande que la FNCA intervienne auprès des directions des CR pour que des mesures exceptionnelles soient prises (inquiétudes clients, quotas de FCP en unité de compte...). Demande de suspension des quotas de FCP en UC et ne pas faire pression sur les objectifs.

Concernant la campagne de communication prévue, pas sûr que ce soit le bon moment.

FO : 2 demandes identiques à la CGT. Demande d'information sur la crise financière, qui ne soit pas dans le déni. Il faut rassurer les salariés.

Souhaite que l'on aborde la prime de partage des profits. Les CR renvoient au niveau national lorsqu'elles sont interrogées.

CFTC : partage les propos de FO.

SUDCAM : toutes les demandes faites sont partagées par SUDCAM, y compris concernant le 11 octobre.

UNSA s'associe aux demandes faites.

SNIACAM : demande de communication auprès des collègues et clients. Les collègues n'ont pas à subir des lignes d'objectifs supplémentaires. A moment exceptionnel, il fait savoir prendre des mesures exceptionnelles.

CFDT : souhaite que l'ordre du jour des négociations soit tenu. Une réunion exceptionnelle se tiendra au niveau de la commission économique du comité de groupe. Il faut un échange entre les managers et les salariés, voire adapter certaines organisations commerciales. Il faut de vraies réunions le matin. Concernant la crise, une diffusion nationale a été faite, bien au-delà du CA. Souhaite que les directions participent à un grand débat public.

SNECA : une lettre ouverte a été bâtie pour les directions et présidents de CR. Souhaite des réponses précises, sans langue de bois. Monté très forte des incivilités, qui se transforment en agressions physiques. Il est temps d'avoir un soutien des directions.

P. CHERAMY : pas de réponse pour la réunion du 11 octobre, pour le moment. Concernant la crise des communications régulières se font dans les CR. La moindre information devient rumeur, et les conséquences ne sont pas maîtrisées. On fait appel à la responsabilité collective et individuelle de tous. Faire attention à nos communications qui peuvent être interprétées.

Les activités des CR sont à long terme. Il est essentiel de rappeler les orientations fortes du projet de groupe. Ceux qui s'offusquaient des bénéfices des banques en 2007/2008, disent ne pas comprendre aujourd'hui la fragilité des banques. Il ne faut pas refuser les réalités, mais ce n'est pas le moment que la banque doute d'elle-même. Concernant la communication, c'est bien le moment d'affirmer ce qu'est le CA, et ce qu'on veut qu'il devienne. Elle vient consolider le projet de groupe. N'a pas envie de participer à l'agitation ambiante collective. Il y a beaucoup de vautours autour de ces faits aujourd'hui.

CGT : a l'impression que les salariés sont les victimes d'un système qu'ils n'ont pas choisi, aimerait une reconnaissance des erreurs des dirigeants. C'est à vous de restaurer la confiance.

SUDCAM : 2 réactions rapides : il ne faut pas attendre la CPC ou le comité de groupe. Nos collègues en contact avec la clientèle subissent des agressions en ce moment même.

Concernant la communication à venir, attention à ce qu'elle ne soit pas un prétexte, pour un client ayant un remboursement de FCP avec un capital divisé par 2, pour agresser encore nos collègues. Il y a urgence et vous devez être derrière vos salariés.

Mr CHERAMY : retient les notions de soutien. Concernant la prime, rappel les conditions de la loi. Les CR ne sont pas des sociétés par action, et ne versent pas de dividendes. Les revenus des CCI ne sont pas des dividendes. De plus, la hausse des dividendes doit être appréciée au niveau de l'entreprise dominante. CASA est l'organisme central. Le niveau de dividende de CASA n'a pas augmenté depuis 3 ans. De plus, les CR ne versent pas de dividendes. L'ensemble des entités du groupe ne sera pas soumis, aux effets de cette loi.

CFTC : du fait qu'il y a un comité de groupe, s'il y avait eu une augmentation de dividendes, toutes les entités du groupe auraient dû en bénéficier.

P. CHERAMY : notre position est étayée sur le plan juridique.

I TEMPS DE TRAVAIL :

P. CHERAMY : rappel des échanges de juillet. Se donner du temps sur le forfait jour. S'est posée la question du renouvellement de l'accord actuel. Propose de pouvoir reconduire l'accord existant. Examen d'ici la fin de l'année de la démarche à suivre dans le calendrier des négociations 2012. Propose un renouvellement de l'accord pour 2 ans. Les travaux sur l'annexe 1 et la rétribution globale risquent de prendre du temps. Propose de compléter l'accord d'une clause sur l'entretien annuel renforçant les garanties des salariés au forfait jour. Le texte proposé est distribué en séance.

FO : constate avec satisfaction que la période estivale a été propice. Sera signataire.

SUDCAM : des négociations sont en cours dans les CR ou en attente des négociations nationales. Il ne faudrait pas qu'il se fasse n'importe quoi, voire qu'il y ait des durcissements de position dans ces 2 ans à venir.

Puisque nous disposons d'un délai, il faudrait dans le même temps que l'on essaie de respecter la durée légale du travail. Les heures en dépassement, non reconnues

actuellement, constituent du travail dissimulé, passible du pénal. Nous pensons aussi aux risques que vous encourez. Peut-être alors serons-nous alors dans des dispositions plus favorables ?

SNIACAM : OK avec ce qui vient d'être dit sur les heures supplémentaires. Sera signataire.

CFDT : ce qui est proposé va bien.

CFTC : pas signataire pour les raisons d'heures supplémentaires. Ne sera toujours pas signataire.

UNSA : avait demandé une reconduction plus longue. 2 ans = OK. Acte qu'une étude de l'extension du forfait sera faite. Le forfait doit être une demande du salarié et non de la CR. Rappel le problème des heures supplémentaires dans les CR.

SNECA : ok pour une reconduction de 2 ans. La rédaction du 1^{er} paragraphe ne convient pas : propose une nouvelle rédaction.

Concernant le suivi de l'accord actuel, il ne suffit pas de l'écrire. Demande d'intervention auprès des CR pour que l'accord soit appliqué.

Il faut trouver une solution pour que les heures supplémentaires soient vraiment déclarées, et que l'encadrement ne soit plus pris entre 2 feux. Demande que la loi soit appliquée.

P. CHERAMY : modifie la rédaction du texte (« évoquera » en remplacement de « pourra évoquer »). La réalité est qu'il y a l'intérêt du salarié, mais aussi celui de l'entreprise. Cela n'empêche pas d'intégrer la dimension individuelle. Concernant les heures supplémentaires, il y a matière à travailler.

L'accord sur le temps partiel est ouvert à la signature. (SUDCAM était signataire).

II DIALOGUE SOCIAL :

P. CHERAMY : Concernant le calendrier social, propose de voir en octobre comment réaménager le calendrier.

Suite aux différentes séances, propose un canevas de mise en œuvre (relevé de conclusion), de façon à finaliser le contenu.

Positionnement : synthèse de ce qui a été dit et fait : rôle de la branche, règles de mise en œuvre des accords de branche.

Méthodes et process : agenda social et méthode d'approche. Plan de travail, arbitrages, accords à renouveler plutôt qu'à revoir, préciser le type de négociation, communication documents et supports en amont, séance de travail ou réunions techniques, commission paritaire d'interprétation...

Moyens : augmentation du quota global de jours (de 100 à 130 jours), dé plafonnement du forfait de 25 jours à 30.

CFDT : il est important d'acter certaines choses.

SUDCAM : OK pour qu'une synthèse soit faite. Constate des avancées, même si toutes nos demandes ne sont pas satisfaites. Il est important de travailler sur les veilles de réunion, de façon à avoir un fonctionnement commun dans toutes les CR, au moins pour les réunions nationales. Quand on se lève à 4h00 pour rentrer à 22 ou 23h00, on ne peut pas être efficace.

FO : la forme de relevé de conclusion convient. En aucun cas, son contenu ne sera avalisé. Concernant les moyens, avait demandé la prise en compte d'une journée préparatoire à une plénière.

SNIACAM : revient sur la demande de prise en charge la veille.

CGT : les syndicats, même non représentatifs, doivent avoir des moyens de communication.

UNSA : OK sur le relevé. Demande de prise en charge des veilles de négociations nationales, de façon à être frais et dispo le jour de la négo. Le dialogue social passe aussi par les RSS, il leur faut des moyens.

SNECA : apprécie la prise en compte des remarques formulées en intersyndicale le 13 janvier. L'espoir est que si on signe, cela se concrétise en CR. Mais elles continuent à appliquer les accords comme elles l'entendent. Est inquiet et jugera sur pièce.

CFTC : même demandes.

P. CHERAMY : les échanges et le travail fait, concerne le dialogue social de branche. Il y a sans doute plusieurs étapes dans la réflexion. Un sujet pose problème : écart de vue important avec les OS : veille de la négo nationale. Ce n'est pas la veille qu'on peut préparer les sujets, que ce soit pour les OS ou la FNCA.

CFDT : dans d'autres instances, il y a souvent une préparation la veille. Il y a le côté hébergement. Ce principe peut être acquis.

FO : ne permet pas à la délégation fédérale de faire des affirmations gratuites : ne sait pas comment les OS sont organisées. On ne se met pas à travailler la veille. Objecte le droit du travail : vous vous asseyez sur les 11 heures de repos consécutifs. La préparatoire de la veille inclus le temps de transport (1/2 journée pour la plupart). Le but est d'être crédible en séance. Combien de DS et de jours de délégations ont été gagnés depuis la loi de modernisation sociale ? Certains ont une journée de transport, plus une journée de négo.

CGT : ne peut pas laisser dire ces choses. Tout le monde n'a pas le TGV ou l'avion. Ça fait partie du dialogue social.

P. CHERAMY : les réactions vont au-delà des propos tenus. Le relevé de conclusion sera proposé pour la prochaine séance. Le dernier sujet n'est pas bouclé. L'agressivité n'était pas le sens de l'intervention.

VII POINT SUR LES OPCA : point d'information (abordé avant midi)

FNCA : (I. GODENECHÉ) Concernant l'AGECIF-CAMA, un accord de branche a été signé le 21 juillet, par toutes les OS, pour demander l'agrément dans les délais. Le dossier a été déposé dans les temps, avant le 31 août. Contact a été pris avec la DGEFP pour s'assurer que notre dossier ne comportait pas d'erreur.

GDFPE : OPCALIA a été choisi. Il est nécessaire d'adhérer pour avoir un opérateur délégué. 2 OS n'ont pas souhaité signer cet accord. Les pouvoirs publics ne sont pas très favorables aux opérateurs de branche (ce n'était pas le but de la réforme). Le conseil de section du CA et le CA du GDFPE se sont rencontrés, pour discuter du transfert vers OPCALIA.

Opérateur délégué : structure technique

Section paritaire professionnelle : courroie de transmission avec l'OPCA.

Prochaine réunion le 28 septembre pour mise en œuvre. C'est un dossier technique compliqué.

III ASPECT SOCIAUX DES RESTRUCTURATIONS :

P. CHERAMY : ce n'est pas une simple reconduction de l'accord actuel : volonté d'aller plus loin. Il avait été convenu de voir la notion de coopération.

Dans l'accord, 3 grandes parties et 3 annexes. Propose de regrouper les 3 grandes parties et les 3 annexes en 5 phases : avoir un raisonnement global, quel que soit la nature des opérations.

SNECA : à chaque fois qu'il y a un regroupement de moyens, nécessité de négociation. Si la rédaction de cet accord permet de garantir ce point. C'est OK.

P. CHERAMY : il faudra faire une table de concordance pour retrouver les points de repère. Dans la façon de décliner l'accord, il s'agit de trouver le bon dosage selon la nature des situations.

Dans l'article 1, il est prévu un suivi des conséquences sociales, des réorganisations (ex : réorganisation d'un réseau d'agences). Sur le rôle des IRP, intégrations dans le texte du rôle du CHSCT. Pour le CE, complément sur le rôle du CE en cas de modification du projet initial.

Art 3 : processus d'IC (info consulte) : applicable aux restructurations. En fonction de l'impact, le processus de consultation sera différencié.

Consultation CE : regroupement du process de consultation dans l'accord et des annexes.

Une réponse motivée sera apportée aux avis du CE.

Le CHSCT recevra les mêmes informations que le CE et son avis sera recueilli avant celui du CE.

Suite à la loi sur la rénovation sociale, plus de maintien pendant 5 ans des DS : seuls sont pris en compte ceux qui sont désignés pour la durée du mandat. Ce n'est plus la personne qui est reconnue, c'est le mandat. La durée du mandat du DS ne pourra dépasser celle du CE. Propose d'aligner sur la durée du mandat dans la CR.

Durée de l'accord : sans doute plus de 3 ans, avec possibilité d'actualiser en cours de parcours si besoin.

SNECA : la nouvelle organisation de l'accord semble aller dans le bon sens. Il faut trouver la bonne mesure entre de petits regroupements de moyens, et les plus importants. Certains accords doivent être négociés : mobilité...

SUDCAM : il faut éviter les restructurations égrenées, c'est-à-dire une mobilité ou changement de métier, étalé dans le temps, qui conduit au final à une restructuration totale. Il faut que tout soit transparent dès le départ et ne pas avoir la volonté de détourner, ou de ne pas appliquer un accord.

UNSA : seul compte l'avis du CE, quel qu'il soit. Une fois l'avis donné, les observations formulées tombent dans les oubliettes.

P. CHERAMY : pas de document remis ce jour pour éviter de rentrer de suite dans quelque chose de formel. Les différentes observations seront prises en compte pour la prochaine séance, avec pour objectif d'aboutir à un accord d'ici la fin de l'année.

IV GESTION DES RH TOUT AU LONG DE LA VIE PROFESSIONNELLE :

L'accord était sur une durée d'un an, reconduit pour autant. Un bilan est fait.

SNECA : Quelles analyses font les CR de ce constat ? Quelle analyse consolidée au niveau de la FNCA ?

SUDCAM : quelle répartition par classe d'emploi ? RCI : les RCP sont-ils compris dans les RCI ?

Que pense la FNCA de ce bilan ?

CFDT : 23 CR ont présenté un diagnostic sur 39. Un objectif chiffré a été fixé dans l'accord HECA. Ici, il n'y a que des intentions, mais pas d'obligation de faire.

Plus il y a eu des négociations locales, plus le bilan est positif. Volonté de la CFDT de bonifier l'accord.

FO : aussi sur une approche de bilan mitigé. Y a-t-il une analyse de la part de la FNCA ou s'agit-il seulement d'une compilation de chiffres ?

Il y a 97 embauches, mais à l'inverse, les ruptures conventionnelles sont très importantes (80 % des ruptures conventionnelles concernent cette population).

P. CHERAMY : ce bilan date de l'année 2010. On est sans doute améliorabile. Ne peut dire si ce bilan est satisfaisant, mais satisfait qu'on ait enclenché un mouvement. Si on veut tirer des conclusions, il faut un bilan chiffré. 24 CR ont signé un accord : le mouvement est engagé.

Cette démarche devrait plutôt naturelle que contrainte. Le bilan sera envoyé.

CFDT : une contrainte légère pour les CR peut amener une démarche naturelle.

V AMENAGEMENT DES FINS DE CARRIERE ET CET :

P. CHERAMY : accord signé en 2006, conclu dans le cadre des préretraites totales. Loi sur les retraites et l'allongement des carrières : propose de reconduire l'accord actuel pour une durée de 2 ans, la loi ayant repoussé l'âge légal de départ en retraite de 60 à 61 ans.

FO : aurait souhaité qu'un bilan soit fait : combien de salariés se sont inscrits dans ce processus ? Préfère une vraie négociation sur l'aménagement des fins de carrière.

UNSA : demande de réfléchir sur l'abondement sur le CET en fonction de l'année de naissance des bénéficiaires potentiels.

SNECA : même demande. Concernant le CET, il y a celui sur l'aménagement des fins de carrière, et celui tout au long de la vie professionnelle. Il était prévu de voir ce point avec la négociation de cet accord.

CFDT : cet accord est peu connu dans beaucoup d'endroit, il faudrait prévoir une information des populations concernées. Il faut mettre à jour les âges concernés.

P. CHERAMY propose de reprendre point par point les différents éléments, et apportera des réponses.

VI EGALITE PROFESSIONNELLE : EXAMEN RECONDUCTION ACCORD :

Accord signé par 6 OS en 2004. En 2007, l'accord a été revu (intégration d'évolutions législatives).

En 2010, les hommes et les femmes ont été placés au cœur du projet de groupe.

Obligations légales : au niveau de la branche, négocier tous les 3 ans. Au niveau de l'entreprise, obligation légale de négocier tous les ans (tous les 3 ans en cas d'accord). La loi 2010 a créé une pénalité financière de 1 %.

SUDCAM : sur les éléments chiffrés présentés, il n'y a aucune notion sur les écarts de rémunération.

CFDT : il y a beaucoup plus d'informations données en CNEFP. Beaucoup de choses sont faites en CR suite à l'accord national, qui ici n'est pas assez valorisé.

SUDCAM : souhaitable d'avoir des données sur les congés, congés parentaux...

On négocie dans cette instance, même si une présentation succincte est faite ici, il est nécessaire d'avoir des dossiers complets. Ce n'est pas en CNEFP que se fait la négociation.

CFDT : étudier ce qui a été fait en matière de rattrapage de salaire. Il serait bon de vulgariser les bonnes pratiques.

UNSA : il ne suffit pas de signer un accord, mais il faut savoir quelles applications ont été faites.

FO : constate que seulement 18 entités ont réalisé un diagnostic.

SNIACAM : des écarts de 15 à 20 % sont constatés dans les CR, et il n'y a pas d'écart au niveau national. Il y a un problème quelque part.

CFDT : il y aurait intérêt à simplifier les critères dans les groupes d'homogénéité. Retirer le niveau de formation et le niveau de contribution.

P. CHERAMY : propose d'examiner les remarques, de les prendre en compte ou non. Un projet d'accord sera proposé pour la prochaine séance.

Journée du 11 octobre : propose, à titre préventif garder cette date en réserve. Va regarder pour une autre date qui nous sera proposée.

Fin de la séance à 16h45